

A quoi sert un patrimoine ?

Bien qu'en général le patrimoine soit considéré comme de la fortune matérielle, il peut également revêtir diverses formes selon la vision de chacun ; il peut s'agir de valeurs morales, de culture ou de connaissances.

Le patrimoine matériel, contrairement aux autres types, est plus facilement accessible, mais peut être perdu très rapidement. Il peut se constituer de diverses manières, soit c'est le résultat de ses efforts professionnels, soit il est hérité de sa parenté ou simplement la chance. Une fois constitué, il doit faire l'objet d'une attention particulière. En fonction de l'âge, il existe trois phases patrimoniales distinctes avec chacune sa propre stratégie de protection :

Constitution de 30 à 50 ans

Généralement, nous débutons dans la vie active avec peu de moyens. Mais la jeunesse nous permet de travailler laborieusement à la création de valeurs, c'est la force de l'épargne. Les préoccupations sont orientées sur les contraintes de budget, la performance des placements, la vie familiale. Notre corps doit être préservé, tant physiquement, qu'économiquement en cas d'incapacité de travail. Il est parfois judicieux d'opter pour des assurances qui couvrent la perte de revenu, soit par invalidité, soit par décès.

Sécurisation de 50 à 65 ans

Les enfants sont grands, l'âge de la retraite approche et le temps de la performance et de la témérité fait place à celui de la sécurité. Durant la période de constitution de l'épargne, le patrimoine a pu être constitué et préservé.

Le corps doit être ménagé, car il est toujours indispensable pour réaliser ses revenus. Le patrimoine accumulé peut servir en cas d'imprévu mais doit faire l'objet d'une grande attention, car une mauvaise gestion pourrait le faire aussitôt disparaître. Comme le temps jusqu'à la retraite est limité et plutôt de courte durée, la prise de risque est à éviter pour la part de fortune qui est nécessaire à la protection et la consommation.

Consommation dès 65 ans

Le moment bien mérité de se dégager des tumultes de la vie professionnelle est arrivé. Il est temps de profiter de sa bonne gestion patrimoniale et de réaliser les rêves inaccomplis par manque de temps ou de ressources.

Celles-ci doivent être organisées afin de s'assurer son train de vie sur le long terme et il convient d'élaborer une planification bien calculée. Selon la dernière statistique officielle, l'espérance de vie à Genève est de 83 ans pour les hommes et 87 ans pour les femmes. Soit en moyenne, une vingtaine d'années à vivre avec l'épargne constituée. Les risques à prendre en compte sont notamment l'inflation, des coûts médicaux importants, celui de se trouver soudainement sans ressource financière, soit par mauvaise appréciation des dépenses, soit par la perte du patrimoine. Puis, il faut envisager suffisamment tôt la transmission du patrimoine familial.

S'il devait y avoir une ligne de direction commune dans ces trois phases, ce serait «**Anticiper et ne pas subir**».

C'est à ce titre que les Rentes Genevoises, expertes en sécurisation de patrimoine depuis 1849, sont à votre disposition pour vous apporter un conseil solide en matière d'épargne et de prévoyance pour chacune des étapes de votre vie.

Mirjana Starovic, conseillère



Prochaines permanences des Rentes Genevoises

A Annemasse :

- 23 septembre 2009 de 14h à 18h
- 14 et 28 octobre 2009 de 14h à 18h
- 11 et 25 novembre 2009 de 14h à 18h
- 9 décembre 2009 de 14h à 18h

A Saint-Genis

- 6 et 20 octobre 2009 de 14h à 18h
- 3 et 17 novembre 2009 de 14h à 18h
- 1^{er} et 15 décembre 2009 de 14h à 18h

Jean-Pierre Durel, Conseiller

